

ANNEXE 5

PROCÉDURES À APPLIQUER PAR LES AGENTS DE DÉCHÈTERIE EN CAS D'APPORT DE DÉCHETS INTERDITS

Pour tous les déchets visés aux points 1 à 4, en cas de dépôt constaté, il est demandé aux agents de consigner dans le registre Hygiène et Sécurité :

- le type de déchet déposé ;
- son volume approximatif ;
- le jour et l'heure du constat de dépôt.

Et, *si possible* :

- le numéro d'immatriculation du véhicule ;
- la raison sociale de l'entreprise (si professionnel).

1 - APPORTS D'ENGINS EXPLOSIFS (BOMBES, GRENADES, MINES, ROQUETTES...) ET DE DÉCHETS RADIOACTIFS

Les agents de déchèterie doivent renvoyer l'utilisateur, sans prendre ses déchets.

En cas de dépôt sauvage, les agents doivent :

- faire évacuer et fermer la déchèterie.
- téléphoner immédiatement à la :

Préfecture de Région

Demander le **Bureau des Plans de Secours**

Tél : 04.91.15.60.00

- informer la hiérarchie tel que cela a été défini en interne à la Direction et le représentant de la Direction opérationnelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

2 - APPORT DE DÉCHETS CONTENANT DE L'AMIANTE

Les agents de déchèterie doivent renvoyer l'utilisateur, sans prendre ses déchets, et lui transmettre les coordonnées de l'organisme qui peut renseigner sur les filières d'élimination de ces produits :

Fédération Régionale du Bâtiment

344, Bd Michelet

13009 Marseille

Tél. : 04.96.20.32.03

3 - APPORT DE DÉCHETS ISSUS D'ACTIVITÉS DE SOINS (DÉCHETS MÉDICAUX), DE CENDRES OU DE DÉCHETS TOXIQUES NON CITÉS DANS LA LISTE DES DDM (DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES)

Les agents de déchèterie doivent renvoyer l'utilisateur, **sans prendre ses déchets**, et lui indiquer les coordonnées des organismes habilités à indiquer des filières de traitement de ces déchets :

Association environnement industrie

Immeuble CMCI
2, rue Henri Barbusse
13241 Marseille cedex 01
Tél. : 04.91.14 30 60/61

DREAL PACA

36, Boulevard des Dames
13002 Marseille
Tél. : 04.88.22.61.00

AGENCE DE L'EAU

Immeuble Le Noailles
62, la Canebière
13001 Marseille
Tél. : 04.96.11.36.36

ADEME

2 bd Gabes
13267 Marseille cedex 08
Tél. : 04.91.32.84.44

L'utilisateur peut éventuellement trouver des adresses de sociétés traitant ces déchets dans les pages jaunes de l'annuaire, à la rubrique « RÉCUPÉRATION ».

4 - APPORT DE CADAVRES D'ANIMAUX

Les agents de déchèterie doivent renvoyer l'utilisateur, **sans prendre ses déchets**, et lui communiquer les coordonnées de la société agréée par arrêté préfectoral à traiter ces déchets :

SARIA INDUSTRIES SUD-EST

ZI Sud Domitia
30300 Beaucaire
Tél. : 04.66.59.60.60

5- APPORT D'AUTRES TYPES DE DÉCHETS INTERDITS

Informez la hiérarchie tel que cela a été défini en interne à la Direction et le représentant de la Direction opérationnelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence.